



Reparation du systeme d'ecoulement dessous evier cuisine

Par **dany**, le **26/08/2009** à **12:27**

Bonjour,

j'ai fait réparer à ma charge en tant que locataire le systeme de raccordement de l'évier pour l'écoulement des eaux , celui-ci résentant une fuite sous evier
le plombier m'a dit de me faire rembourser par le proprietaire car le systeme etait ancien . Dois-je demander le remboursement est-ce à ma charge? merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **26/08/2009** à **14:17**

Bonjour,

Loi Quillot et Méhaignerie :
changement d'un joint : à charge du locataire,
changement de l'écoulement d'eau (syphon) : à charge du propriétaire.

Voyez l'ADIL de votre département dont les coordonnées vous seront communiquées en mairie.